1. Ceux qui ne s'acquittent pas de la Zakat. *On a rapporté qu'Abou Houraira a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « celui à qui Allah a donné de l'argent, et qui ne c'est pas acquitté de la Zakat, Son argent lui sera représenté en vipère chauve avec deux taches noires au-dessus des yeux. Le jour de la Résurrection, elle l'entourera et lui dira : c'est moi ton argent, c'est moi ton trésor! Puis le prophète ﷺ a récité : « **Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par sa Grâce le compte point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux Au jour de la Résurrection, On leur attachera autour du cou ce qu'ils sont gardé avec avarice.** » (Coran 3 : 180)* *(Rapporté par Boukhari)*

*Le Très-Haut dit : « **A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent, et ne le dépensent pas dans le chemin d'Allah, annonce-leur un châtiment douloureux, un jour ou, rendus incandescents au feu de l'Enfer, (ces trésors) seront appliqués tout brûlant sur leurs fronts leurs flancs et leur dos : Voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goutez de ce que vous thésauriziez.** » [Coran 9 : 34-35]*

2. Les orgueilleux. *D'Après Amr Ibn Chou 'aib, d'après son père, d'après son grand-père, Le Prophète ﷺ a dit : « Le jour de la résurrection, les orgueilleux seront rassemblés, semblables à la taille de petites fourmis rouges dans les corps d'hommes. L'avilissement leur parviendra de tous les côtés. »* *(Michkatou El-Massabih, la chaîne de transmission du Hadith est bonne comme l'a indiqué cheikh Nasser Eddine El-Albani)*

De même qu'Allah déteste les orgueilleux, Il déteste aussi les noms qu'ils étaient attribué à eux-mêmes par orgueil et arrogance.

On a rapporté d'Abou Houraira que le prophète ﷺ a dit : « Le nom le plus vil auprès d'Allah, le jour de la Résurrection, est celui d'un homme que l'on appelle le roi des rois. » *(Rapporté par Boukhari)*

Muslim a ajouté dans une autre variante : « Et il n'y a de Roi qu'Allah. »

3. Les riches qui jouissent des bienfaits de la vie. *On a rapporté que Abdullah Ibn Omar a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit à l'un des ses compagnons : « Epargne-nous ton rot car ceux qui se seront le plus rassasiés dans la vie terrestre seront ceux qui auront le plus faim au jour de la Résurrection. »* *(Rapporté par Tirmidhi et Ibn Majah)*

D'après Abou Dharr , il a dit : « les plus pourvus (en bien) seront les moins pourvus (en degré) Le jour de la Résurrection, sauf celui à qui Allah a donné de l'argent et qui en a fait largesse à sa droite, à sa gauche, devant lui et derrière lui, et qui a fait du bien avec cette fortune. » *(Rapporté par Boukhari)*

Le nombre faible de bonnes actions qu'ils auront accomplies les laisseront en arrière plaçant ainsi ceux qui se trouvaient derrière eux dans la vie terrestre, devant eux le jour de la Résurrection, inversant ainsi l'ordre établi dans le bas monde.

4. Le scandale de la trahison. *D'après Ibn Omar, Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsque Allah rassemblera les premiers et les derniers le jour de la Résurrection, un drapeau sera hissé pour chaque personne qui n'aura pas accomplie ce pourquoi il s'était engagé et On dira : C'est la perfidie d'untel, fils d'untel. »* *(Rapporté par Muslim)*

Plus la honte sera grande, plus le drapeau sera élevé, on a rapporté d'après Abou Said que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Pour chaque personne qui n'a pas accompli ce à quoi elle s'est engagée, il y aura un drapeau le jour de la Résurrection que l'on hissera en proportion de son scandale. Il n'y aura pas de plus grande honte que celle d'un gouverneur ou d'un calife. » *(Rapporté par Muslim)* *Sa honte et plus grande car il détenait la force et l'autorité. Il n'a donc nul besoin de trahir ses engagements et promesses.*

5. Le vol du butin. *Le vol du butin consiste à se l'approprier furtivement, avant son partage. Le Très-Haut dit : « **Quiconque s'approprie du butin, viendra avec ce qu'il se sera approprié, le jour de la Résurrection. Alors, à chaque individu, on rétribuera pleinement ce qu'il aura acquis, et ils ne seront point lésés.** » [Coran 3 : 161]*

Qortobi a dit au sujet de l'exégèse de ce verset : « C'est-à-dire que le voleur du butin viendra avec ce qu'il se sera approprié en le portant sur son dos et son cou, châtié par sa charge et de sa lourdeur, épouvanté par le son qu'émettra ce butin, et puni par la divulgation de sa traîtrise au grand jour.

6. Le spoliateur de terre. *D'après Ibn Omar, Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui aura pris sans droit une parcelle de terre, sera englouti jusqu'à la septième terre le jour de la Résurrection. »* *(Rapporté par Boukhari)*

7. Celui qui a deux Visages. *Selon Abou Houraira, que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Le jour de la Résurrection vous trouverez que la personne la pire de toutes sera celle qui a deux visages. Celui qui vient vers certains avec un visage et vers d'autres avec un visage (différent). »* *(Rapporté par Boukhari et Mouslim)*

D'après Ammar Ibn Yassir que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui à un double visage dans la vie terrestre, aura une langue de feu le jour de la Résurrection. » *(Rapporté par Abou Daoud et Darimi, silsilate al-ahadith assahiha)*

8. Le chef qui se détourne de ses administrés. *D'après Abou Maryam Al-Asdi que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui est responsable de quoi que ce soit, des affaires des musulmans et qui néglige leurs besoins, leur pauvreté, Allah ne répondra pas à son appel et le décevra dans ses espoirs pour ce qui est de ses besoins et sa pauvreté le jour de la Résurrection. »* *(Rapporté par Abou Daoud, Ibn Majah et Al-Hakim : silsilate al-ahadith assahiha)*

9. Celui qui mendie alors qu'il a ce qui lui suffit. *D'après Abdallah Ibn Massoud que Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui mendie alors qu'il a ce qui lui suffit, sa demande se manifestera le jour de la Résurrection sous*

forme d'écorchure, de plaie ou de griffure sur son visage. On a demandé : Ô Messager d'Allah, qu'est-ce qui suffit ? Il a dit : « Cinquante dirhams ou leur valeur en or. » (Rapporté par Abou Daoud, Nassa'i, Tirmidhi et Darimi. silsilate al-ahadith assahiha)

10. Celui qui prétend avoir fait un songe. *D'après Ibn Abbas, que Le Prophète a dit : « Celui qui raconte un rêve (en disant j'ai vu ceci et cela) alors qu'il ment, sera puni en étant châtié jusqu'à ce qu'il parvienne à lies deux petits grains d'orge, mais il n'y parviendra pas. Quant à celui qui écoute une conversation entre des personnes et que cela leur répugne ou qu'elles s'éloignent de lui, on lui versera du plomb fondu dans son oreille le jour de la Résurrection. »* (Rapporté par Boukhari)

11. Celui qui crache en direction de la Qibla. *D'après Houdayfa Ibn Al-Yaman, que Le Messager d'Allah a dit : « Celui qui crache en direction de la Qibla, viendra, le jour de la Résurrection, avec son crachat entre ses deux yeux. »* (Rapporté par Abou Daoud, et Ibn Hibbane, silsilate al-ahadith assahiha) *Car la direction de la Ka'ba est honorable et sacrée. C'est pour cette raison que les Hadiths sont venus interdire le fait d'uriner ou de faire ses besoins en donnant la face ou le dos à la Qibla.*

12. Les pêchés pour lesquels Allah n'adressera pas la parole à leurs auteurs et ne les purifieras pas.

A. *Les rabbins, les moines, et les savants qui cachent ce qui possèdent comme sciences dans le but de satisfaire leur gouverneur, d'acquérir un profit personnel ou d'obtenir les biens futiles de la vie ici bas.*

*Allah dit : « **ceux qui cachent ce que Allah a fait descendre du livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de feu. Allah ne leur adressera pas la parole le jour de la résurrection et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un châtiment douloureux.** » [Coran 2 : 174]*

Abou houraira a rapporté du messager qui a dit : « celui qui aura été interrogé au sujet d'une science et qu'il l'aura dissimulée sera bâillonné par des brides de feu le jour de la résurrection. » (Rapporté par Abou Daoud, Tirmidi et Ibn Majah)

B. *D'après abou dharr le prophète a dit : « il y a trois personnes qu'Allah ne parlera pas, ne regardera pas, et ne purifiera pas et qui auront un châtiment douloureux le jour de la résurrection. Abou dharr a dit qui sont-elles ? Ô messager d'Allah ? Elles auront causés leur propre perte et seront privées du bien. le prophète d'Allah à répéter trois fois ces propos, avant de dire : celui dont les vêtements descendent en dessous de la cheville, celui qui vend sa marchandise en faisant sermon mensonger, et celui qui rappelle a une personne le bienfait qui lui a fait dans le dessein de se vanter. »* (Rapporté par Muslim)

C. *Abou Houraira a dit : « le messager d'Allah a dit : « il y a trois personnes qu'Allah ne parlera pas le jour de la résurrection, qu'il ne purifiera pas et qu'il ne regardera pas, et pour lesquels il aura un châtiment douloureux : un vieil homme fornicateur, un grand roi menteur, et un pauvre qui s'enfle d'orgueil. »* (Rapporté par Muslim)

D. *D'après Abdallah ibn Amr que le messager d'Allah a dit : « il y a trois personnes qu'Allah ne regardera pas le jour de la résurrection, celui qui néglige ses devoirs envers ses parents, la femme hommasse qui cherche à ressembler aux hommes et le cocu consentant. »* (Rapporté par Ahmed, Nassai et al Hakim, sahih el jami'e al saghir)

E. *D'après Abou Houraira, le messager d'Allah a dit « celui qui sodomise sa femme Allah ne le regardera pas. »* (Rapporté par Boukhari)

Cette science est une religion regardez donc de qui vous l'apprenez : Ibn sirin

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Dépliant islamique

La situation des gens désobéissants parmi les croyants au jour de la Résurrection (5)

Abou Maryam licencié à l'université islamique de Médine
Email : dépliantsislamiques@gmail.com

Vous retrouverez tous les dépliants islamiques sur :
www.depliantsislamiques.com
Facebook : dépliantislamique
Dépliant islamique n°47